Nations Unies E/AC.51/2001/L.6/Add.21

Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2001
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination
Quarante et unième session
11 juin-6 juillet 2001
Point 9 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Ayman M. **Elgammal** (Égypte)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

[*Point 4 a)*]

Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 19e séance, le 22 juin 2001, le Comité a examiné le chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre du budget et répondu aux questions qui ont été posées au cours de l'examen de ce chapitre par le Comité.

Examen de la question

3. On a appuyé les travaux et les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). On a fait remarquer que le programme de travail était conforme aux priorités et aux besoins de la région, comme la lutte contre la pauvreté et l'accélération du développement économique.

4. On a fait remarquer que, si la plupart des indicateurs de succès correspondaient à ceux qui avaient été approuvés dans le programme 17 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, certains devaient être alignés plus étroitement sur ceux du

01-44214 (F) 050701 050701
0144214

plan. On a considéré qu'avec le temps, les indicateurs de succès mentionnés dans le cadre du programme seraient améliorés. À cet égard, on a déclaré que l'indicateur de succès d) du tableau 19.19 concernant un objectif général de participation d'au moins 40 % pour les femmes, était très utile étant donné qu'il constituait un objectif précis qui pouvait être mesuré. En ce qui concerne l'indicateur de succès a) du tableau 19.7, on a déclaré que sa portée devrait être élargie pour ne pas être limitée aux négociations d'une zone de libre-échange des Amériques, étant donné que les activités de la CEPALC devraient profiter à tous les pays de la région. On s'est dit préoccupé des conséquences du libellé de certains des facteurs externes; on a estimé que les réalisations escomptées seraient exclusivement fonction des interventions des États Membres de la région. À cet égard, on a noté que certains des facteurs externes devraient être améliorés.

5. On a dit que la CEPALC devrait être félicitée pour le niveau de détail et la transparence indéniable des produits indiqués dans le texte explicatif de ce chapitre. On s'est dit satisfait des réformes institutionnelles réalisées par la CEPALC.

6. On a considéré que la CEPALC devrait redoubler d'efforts en vue de recruter des consultants et des experts dans un plus grand nombre de pays de la région.

7. On a fait remarquer que le futur budget devrait prévoir le renforcement des sous-programmes 4 et 7. On a signalé aussi que depuis les années 90, l'un des buts de la CEPALC avait été de renforcer les domaines d'activités visés par les sous-programmes 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et 7 (Planification de l'administration publique). On a considéré par conséquent que les compétences techniques nécessaires au titre de ces sous-programmes devraient être renforcées. On a souligné les succès remportés au titre du sous-programme 10 (Statistiques et projections économiques), un domaine où la CEPALC avait développé des avantages comparatifs appréciables.

8. On a noté avec inquiétude les conséquences négatives que la diminution des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 pourrait avoir sur le programme de travail.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve des modifications suivantes :

Tableau 19.7

Indicateur de succès a) : supprimer le membre de phrase suivant : « en particulier des négociations en cours relatives à la création d'une zone de libre-échange des Amériques ».

Tableau 19.19

Réalisation escomptée b) : supprimer les mots « d'une gouvernance démocratique ».

Tableau 19.21

Réalisation escomptée b) : remplacer le texte actuel par « Capacité nationale accrue à tenir compte des facteurs environnementaux dans la formulation

des politiques économiques et utilisation novatrice des instruments économiques dans la gestion environnementale, y compris une meilleure compréhension des effets inégalitaires des politiques sur les hommes et les femmes ».